

Synthèse de l'analyse écologique du site réservé pour le projet d'aéroport

Le « gel » de terres pendant plusieurs décennies et l'absence d'urbanisation et de remembrement, n'a pas favorisé une agriculture intensive et a permis de préserver de petites prairies bocagères qui autorise aujourd'hui une agriculture plus actuelle, respectueuse de l'environnement.

Cette situation a contribué à conserver et préserver un paysage et un environnement naturel sensiblement égal à celui qu'il était immédiatement après guerre.

Dans ce contexte, le périmètre du projet d'aéroport à Notre Dame des landes touche quatre zones d'intérêt écologique reconnu, dont les Landes de Rohanne, et les zones bocagères les mieux préservées de notre département : Notre Dame des Landes d'une part et Malville d'autre part. Un cinquième site d'intérêt est à proximité directe : la vallée du Gesvres.

De plus, la morphologie du site correspondant à un haut plateau entouré d'un chevelu de vallées et de leurs ruisseaux doit être préservée de toute agression.

Il est en de même pour les 3 sites d'intérêt international : la Loire aval, les marais de l'Erdre et la Grande Brière qui seront sans aucun doute inévitablement touchés par ce projet de développement urbain et la création de nombreuses infrastructures routières et ferroviaires.

1. Les ZNIEFF

Une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) existe et trois autres dossiers sont en cours d'instruction auprès de la DIREN Pays de Loire (Direction Régionale de l'Environnement).

1.1 La ZNIEFF de type 1

La ZNIEFF de type 1 est dite « site d'intérêt biologique remarquable qui doit faire l'objet d'une attention toute particulière par les acteurs locaux dans le cadre d'une gestion particulière ». C'est ici le cas de la Vallée du Gesvres. La présence d'espèces de plantes protégées est à noter dont la renoncule Grand Douve, la Rossolis à feuilles rondes, la Sibthorpie et la Calamagrostis des marais. De plus, l'intérêt pour cet affluent de l'Erdre n'est plus à démontrer puisqu'on y pêche des truites. Ce salmonidé qui comme chacun sait ne peut vivre que dans des eaux de très bonne qualité et bien oxygénées. Cette vallée est également connue de tous les riverains pour son intérêt paysager et plusieurs sentiers de randonnées la parcourent.

1.2. Une ZNIEFF de type 1 et deux ZNIEFF de type 2 en cours d'instruction à la DIREN

Les bois et Lande de Rohanne et des fosses noires (commune de Notre Dame des Landes) est une zone pour laquelle une fiche ZNIEFF de type 1 a été déposée. Cet ensemble de landes, bois et de bocages abrite une remarquable diversité spécifique tant sur le plan faunistique que floristique.

Les zones bocagères d'Héric et de Notre Dame des Landes d'une part et les landes du secteur de Malville d'autre part sont les deux zones pour lesquelles deux autres fiches ZNIEFF de type 2 ont également été déposées. Elles sont décrites comme zones bocagères très bien conservées, caractérisées par un maillage serré et accueillant plusieurs espèces déterminantes d'un bocage de grande qualité.

2. Onze sites d'intérêt patrimonial

Le projet de NDDL présente surtout des zones d'intérêt des habitats pour les amphibiens, les reptiles, la flore, les insectes et les oiseaux. Ci-dessous, vous trouverez une liste non exhaustive.

2.1. Intérêt remarquable des habitats

Les 200 mares et les zones humides présentent un bon état de conservation avec une végétation développé, au cortège bien typé. Il est à noter que sur 3 sites, la lande atlantique se développe et est dominée par les ajoncs et bruyères.

On y trouve également des prairies caractérisées par des milieux tourbeux et un massif boisé mature (arbres très âgés).

2.2- Intérêt remarquable floristique

Le Flûteau nageant, la Gentiane pneumonanthe, la Pédiculaire des marais, la Scirpe cespiteux, le Piment royal.

2.3. Intérêt remarquable entomologique

Le Damier de la succise, le Sphinx de l'épilobe, l'Agrion de Mercure, la Lucarne cerf-volant, le Pique-prune, le Grand Capricorne.

2.4. Intérêt remarquable pour les amphibiens

Le Triton marbré, le Triton crêté, la Rainette arboricole, la Salamandre tachetée, le Triton palmé, la Grenouille agile et la Grenouille verte de Roesel, le Triton alpestre, le crapaud commun.

2.5. Intérêt pour les reptiles

Deux espèces de vipères (péliades et aspic)

2.6- Les espèces avifaunes

Espèces communes

Accenteur mouchet, Alouette des champs, Bouvreuil pivoine, Bruant jaune, Bruant Zizi, Buse variable, Canard Colvert, Chardonneret élégant, Corneille noire, Coucou gris, Etourneau sansonnet, Faucon Crécerelle Fauvette à tête noire, Fauvette des jardins, Geai des chênes, Grimpereau des jardins, Grive Draine, Grive musicienne, Hypolaïs polyglotte, Linotte mélodieuse, Merle noir, Mésange à longue queue, Mésange bleue, mésange charbonnière, Moineau domestique, Pic épeiche, Pic vert, Pie bavarde, pigeon ramier, pinson des arbres, pouillot véloce, Poule d'eau, Rouge-gorge, Sittelle Torchepot, Tourterelle turque, Traquet pâtre, Troglodyte mignon, Verdier d'europe.

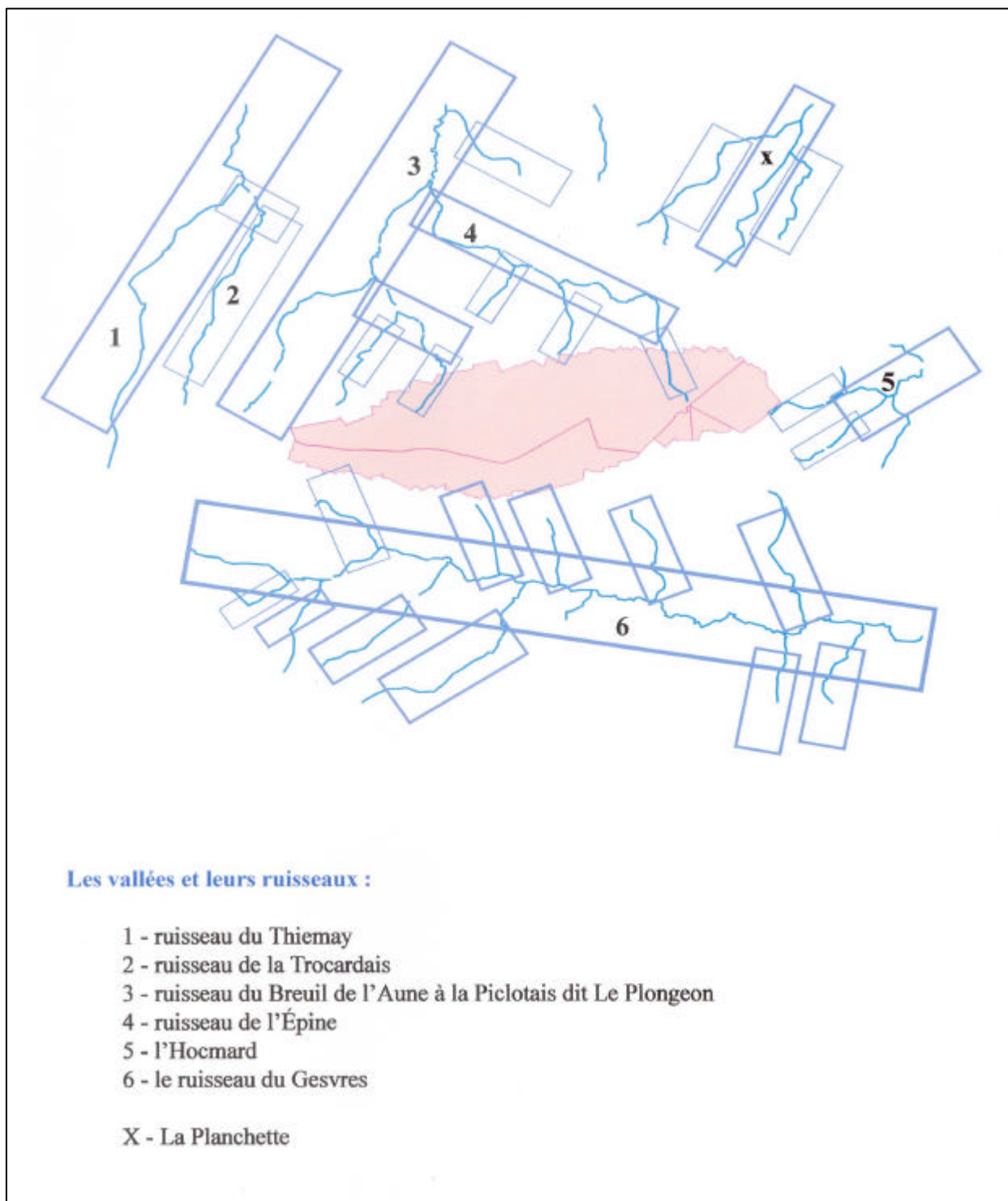
Espèces intéressantes

Bécasse des bois, Bécassine des marais, Bouscarle de Cetti, Chouette Effraie, Chouette Hulotte, Pipit des arbres, Pipit Farlouse, Pouillot Fitis, Tourterelle des bois.

Espèces rares

Bergeronnette printanière, Chouette chevêche, Epervier d'europe, Moineau friquet, Lorient d'europe, Pic Cendré, Pouillot de Bonelli.

3. Un chevelu de vallées et de ruisseaux



Que vont devenir les milliers de mètres cubes d'eaux polluées, captés par une telle plate-forme aéroportuaire et par les routes et autoroutes qui ne manqueront pas de sillonner le secteur ?

A cet égard ce projet contribuerait indiscutablement à aggraver le taux de surface « artificialisée » dans notre département : 6.59 (taux le plus élevé de la région Pays de Loire).

Pollutions dues au chantier :

- Terrassements
- Matériaux utilisés
- Lieux de prélèvement des matériaux
- Effluents du chantier : vidanges moteurs, circuits hydrauliques, eaux usées, lessivage...
- Choix des lieux de dépôts

Pollutions dues à la plate-forme en activité :

- Les déchets solides flottants
- les matières en suspension
- les métaux lourds : plomb, zinc, cadmium, cuivre, mercure.
- L'azote sous toutes ses formes : nitrates, urée, ammoniac etc...
- les matières organiques : kérosène et glycol (composés de carbone et d'hydrogène)
- les sels dissous : nitrates, chlorures, sulfates

Les moyens employés sont les suivants : fossé enherbé, réoxygénation, bassins et ouvrages de type régulateurs, déshuileurs, séparateurs d'hydrocarbures, filtres, pièges etc...

Les systèmes utilisés, aussi sophistiqués soient ils, ne seront jamais efficaces à 100% loin de là et les polluants résiduels non dégradables ont des conséquences immédiates et différées qui sont toujours irréversibles sur les milieux récepteurs.

4. La proximité de trois sites d'intérêt international

La Loire, les marais de l'Erdre, la grande Brière sont en effet des Zones d'Intérêt Communautaires pour les Oiseaux (ZICO). Ce sont également des sites du dispositif Natura 2000 impliquant tous les acteurs locaux. La Grande Brière est également un site Ramsar (convention internationale pour la préservation des zones humides de valeur patrimoniale internationale).

Quel sera également l'impact de la destruction des corridors écologiques qui assurent la continuité entre ces différents sites ?

Quels seront les projets routiers, ferroviaires et quelle sera la pression d'urbanisation aux portes de la Vallée de la Loire, de la grande Brière et des plaines de Mazerolles ? On parle notamment d'un second franchissement de la Loire, en aval de Cheviré. Cela signifie au cœur d'un site Natura 2000.

Quelles sont les chances de préserver durablement ces trois sites majeurs dans ces conditions ?